



**Entreprendre  
Sherbrooke**



## **CERTIFICAT DE CHANGEMENT D'USAGE**

**Assurez-vous de demander votre certificat de changement d'usage si l'activité de votre entreprise est différente de celle qui a été pratiquée avant vous. Ce certificat permet de vous assurer que le local est conforme aux règles suivantes :**

- 1** Valider que le local est conforme aux usages permis selon le règlement de zonage.
- 2** S'assurer qu'il répond aux normes de construction en vigueur.
- 3** Vérifier que le nombre de cases de stationnement est adéquat.

### **BON À SAVOIR**

Ce permis vous permet d'opérer officiellement votre entreprise à l'intérieur d'un local commercial. Le changement d'activité consiste, par exemple, à convertir un commerce de vente au détail en entrepôt ou en restaurant. Les règles entourant cet exemple peuvent être cependant différentes de celles entourant un commerce de chaussures, par exemple.

**Le coût du certificat est de 25\$.**

L'équipe d'Entreprendre Sherbrooke travaille en étroite collaboration avec la Ville de Sherbrooke afin de vous aider à trouver le local répondant aux besoins de votre entreprise. Si vous cherchez un local, n'hésitez pas à consulter Localiz.co. Toutefois, si vous avez des questions spécifiques au certificat de changement d'activité pour votre entreprise, nous vous invitons à envoyer un courriel à [info.urbanisme@sherbrooke.ca](mailto:info.urbanisme@sherbrooke.ca).



[Entrepren dreSherbrooke.com](http://Entrepren dreSherbrooke.com)



80, rue Wellington S. Sherbrooke, QC J1H 5C7